

DES JARDINS POUR LES PRISONS

7 propositions pour développer
la pratique des jardins en prison



GREEN LINK
FONDS DE DOTATION

DES JARDINS POUR LES PRISONS

7 propositions pour développer
la pratique des jardins en prison



GREEN LINK
FONDS DE DOTATION

REMERCIEMENTS

Nos remerciements les plus vifs vont :

pour l'ANVP, à Xavier Denecker (pilote du projet), Claire Abdelrazek, Danielle André, Jean-Michel Didelle, Michel Escoffier et Jean-Yves Henry ;

pour Green Link, à Emmanuelle Berthomier, Valentine du Peloux et Dominique du Peloux ;

aux correspondants de l'ANVP pour leur implication dans ce projet, ayant facilité les contacts avec la direction pénitentiaire des établissements ;

aux établissements pénitentiaires pour leur aide et leur soutien, et en particulier pour leur accueil sur site, aux Maisons d'arrêt de Strasbourg, de Saintes et de Nantes (quartier femmes), aux Centres de détention d'Eysses, de Bédenac, de Nantes, à la Maison centrale de Saint-Maur, à l'Établissement pour mineurs d'Orvault et au Centre pénitentiaire Le Port à La Réunion.

« Cette idée a beau être insupportable à certains, les personnes détenues finissent par sortir de prison. C'est pour cela qu'elles ne doivent pas perdre le contact avec le monde extérieur. Et quelle meilleure image du monde extérieur que celle d'un jardin ? Une entreprise de liberté qui donne à rêver à celui qui est enfermé de longues heures durant. »

Robert Badinter

*À l'inauguration du jardin thérapeutique de l'hôpital pénitentiaire de Fresnes
Le Parisien, 13 décembre 2016.*

SOMMAIRE

Avant-propos	06
Introduction	10
1. Les jardins en prison : un état des lieux	16
Un nombre encore limité de jardins	16
Un phénomène récent	18
Qui est à l'initiative des jardins ?	18
Quelles sont les circonstances de création d'un jardin ?	19
Quelles peuvent être les difficultés rencontrées ?	20
Quelles surfaces ? Quelles cultures ?	20
Combien de personnes détenues travaillent au jardin ?	21
Existe-t-il une synergie avec d'autres activités ?	21
Comment s'organise l'accès au jardin ?	22
Combien coûte un jardin ?	22

2. Bénéfices directs et indirects des jardins en prison : des témoignages très convergents

Les bénéfices du point de vue des établissements pénitentiaires	24
Un facteur d'amélioration des conditions de détention	28
Un facteur favorisant la réinsertion	33

3. Quelques exemples inspirants

Le jardin du Centre de détention de Nantes	36
La Maison d'arrêt des femmes à Saintes	40
Le jardin du quartier femmes à la Maison d'arrêt de Strasbourg	43
À l'étranger	44

4. Comment réussir un jardin en prison ?

Se poser les bonnes questions dès le départ	46
Éviter les erreurs les plus communes	50

7 propositions pour développer la pratique des jardins en prison

52

AVANT-PROPOS

CE LIVRE BLANC est né de la rencontre entre l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP) et Green Link, un fonds de dotation soutenant la réinsertion sociale et l'apprentissage professionnel de personnes fragilisées grâce à des projets réalisés dans un milieu naturel.

À la suite d'un article de presse sur le jardin du centre de détention de Nantes, créé et animé par des visiteurs de prison, Dominique du Peloux, fondateur de Green Link, a pris contact avec eux. Dans un premier temps, Green Link a accordé un financement pour l'extension et l'animation de ce jardin. L'idée a alors germé d'un partenariat durable entre l'ANVP et Green Link au niveau national, dont la première étape serait la rédaction d'un Livre blanc consacré aux jardins dans les prisons. C'est aujourd'hui chose faite.

Pour rendre compte de la situation actuelle des jardins en prison en France, une étude préalable s'imposait. Elle visait à répondre aux deux grandes séries de questions que nous nous posions.

- Quelles sont les initiatives en matière de jardins en prison ? Qui en est à l'origine : le chef d'établissement, le SPIP, le personnel de surveillance, l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP), des bénévoles, des associations ? Quels sont les objectifs poursuivis ? Quelle est la surface du jardin, son implantation dans la prison ? Qui sont les personnes détenues qui y travaillent, combien sont-elles et dans quelles conditions y ont-elles accès ? Quels sont les types de plantations ? Quels sont les moyens humains et financiers nécessaires ?

- Quels sont les bénéfices d'un jardin en prison ? Pour ceux qui y travaillent ? Pour les surveillants ? Pour la détention en général ? De quelle façon cette activité peut-elle aider les personnes détenues à préparer leur sortie ?

Danielle André, visiteuse membre de l'ANVP au centre de détention de Bédenac en Charente-Maritime et dotée d'une solide expé-

rience en gestion de projets, a proposé une méthode pour cette étude et s'est chargée de la mettre en œuvre. Claire Abdelrazek, qui coordonne les activités Jardins dans les prisons de Nantes, a animé un groupe « projet » composé d'adhérents de l'ANVP impliqués dans des jardins en prison.

Concernant la méthodologie de l'enquête, un premier questionnaire a été adressé en janvier 2016 aux 117 établissements où l'ANVP est présente, à l'exception de la région des Hauts-de-France à la demande de la DISP de Lille (sur 188 établissements recensés sur le territoire national). Il avait pour objectif d'identifier les jardins existants ou en projet avec leurs principales caractéristiques. Sur les 117 établissements, 85 ont répondu au questionnaire. Au total, 34 jardins et 7 projets de jardin ont été ainsi identifiés.

Un second questionnaire d'approfondissement, comportant des questions ouvertes et qualitatives, a ensuite été adressé aux personnes qui avaient fait état d'un jardin existant ou en projet. 24 établissements¹ sur 34 dotés d'un jardin ont répondu au questionnaire (soit un peu plus de 70 %), ainsi que la totalité des 7 établissements ayant un projet de jardin².

Enfin, l'enquête a été complétée par sept visites sur le terrain, donnant lieu à des entretiens avec le personnel et les personnes détenues : au centre de détention de Bédenac (Charente-Maritime), au centre de détention d'Eysses (Lot-et-Garonne), à la maison d'arrêt de Strasbourg, à la maison centrale de Saint-Maur (près de Châteauroux, Indre), au centre de détention de Nantes, à la maison d'arrêt femmes de Nantes et à l'EPM (établissement pour mineurs) d'Orvault (Nantes).

Toute la phase d'enquête a été menée avec la coopération de l'Administration pénitentiaire, sans laquelle rien n'aurait été possible. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée.

En revanche, la formalisation des résultats, les interprétations et les propositions relèvent de la seule responsabilité des initiateurs de cette étude : Green Link et l'ANVP. 🌱

1 - Centres Pénitentiaires de Baie-Mahault, Gradignan, Le Port (La Réunion), Perpignan, Réau, Rennes. Maisons d'arrêt de Reims, Rochefort, Nantes (quartier femmes), Strasbourg, Metz, Saintes. Centres de détention d'Eysses, Mauzac, Muret, Salon-de-Provence, Melun, Villenauxe-la-Grande, Joux-la-Ville, Bédenac, Nantes. Maisons Centrales de Saint-Maur, Poissy. Établissement pour mineurs d'Orvault.

2 - Centres Pénitentiaires de Rennes, Villeneuve-les-Maguelone, Aiton. Centres de détention de Ducos, d'Écrouves et Toul. Maison d'arrêt de Nice.

LES PARTENAIRES DU PROJET

ANVP

Créée en 1931 et reconnue d'utilité publique, forte de 1 500 membres dont 1 200 visiteurs, l'Association nationale des visiteurs de prison aide moralement et matériellement les personnes détenues et leurs familles pendant la période de détention et soutient les personnes détenues dans la réussite de leur réinsertion sociale lors de leur sortie.

L'ANVP se réclame d'un courant humaniste et citoyen, optimiste et réaliste.

Elle est présente dans la plupart des établissements pénitentiaires en France.

GREEN LINK

Le fonds de dotation Green Link est né de la conviction profonde que la nature est un lieu privilégié pour mettre en œuvre des actions de réinsertion sociale et professionnelle.

Sa mission est tournée vers la réinsertion de jeunes en difficultés, de personnes détenues ou suivies en milieu ouvert, de personnes éloignées de l'emploi, ou encore de personnes handicapées ou touchées par la maladie.

Sa vocation est d'identifier, de soutenir et d'accompagner des associations dont les projets sont menés dans le cadre d'un milieu naturel et qui œuvrent auprès de ces publics fragilisés pour leur permettre de retrouver le chemin d'une vie professionnelle.

Centre de
détention de
Nantes

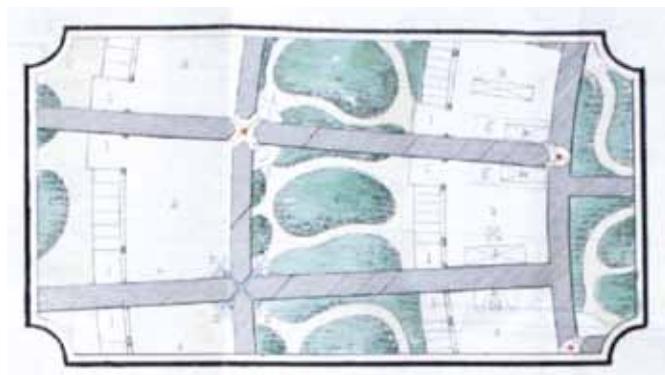


INTRODUCTION

LES JARDINS en prison ne sont pas une idée neuve.

Au XIX^e siècle, l'architecture carcérale a fait l'objet d'une importante réflexion, en lien avec les nouveaux objectifs assignés à l'enfermement par les philosophes des Lumières. Il ne s'agissait plus seulement de punir le délinquant par la relégation et l'exclusion, mais aussi de dissuader, corriger et prévenir. Les hygiénistes comme les pénalistes virent dans l'architecture un « instrument de guérison pour le crime et la maladie »³. C'est dans ce contexte que l'architecte Théodore Charpentier réalisa en 1838, sous la Monarchie de Juillet, un *Projet de prison pénitentiaire*, qui resta, comme beaucoup d'autres à cette époque, à l'état de projet.

D'emblée, Charpentier se situe dans le courant philanthropique né au XVIII^e siècle, et dénonce les « vices » de l'emprisonnement qui sont « depuis longtemps reconnus par les amis de l'humanité »⁴. Rééducation, travail, réinsertion sociale, tels seront les objectifs visés par l'architecte dans son projet.



Source : BGE -
Bibliothèque de
Genève, cote :
Br 1314.

3 - Claire Illi, « Le projet pénitentiaire de Théodore Charpentier », *Criminocorpus* [Online], Miscellanies, Online since 07 November 2014.

4 - Théodore Charpentier, *Projet de prison pénitentiaire*, Paris, Firmin Didot, 1838 cité in Claire Illi, *op. cit.*

Si certains éléments de ce projet traduisent des conceptions propres à cette époque, un point mérite d'être relevé. L'habitation destinée à chaque prisonnier comprend non seulement une cellule, mais aussi un jardin. Chaque cellule est munie d'un petit espace à ciel ouvert, où le prisonnier peut « soit cultiver quelques fleurs, s'il en a le goût, soit y transporter ses outils pour un travail qui exige un espace plus vaste que celui de la cellule »⁵. En regardant le plan dans son ensemble, l'établissement de l'architecte ressemble davantage à un vaste jardin qu'à une prison. Le choix du jardin est très inhabituel pour l'époque. Il évoque un retour à la nature, un environnement favorisant davantage la réhabilitation du délinquant que la sanction, mais aussi la possibilité du recueillement et de la méditation. Outre le retour à la nature, ce choix donne également à la personne détenue la possibilité de jardiner, soulignant ainsi l'importance du travail de la terre dans une perspective régénératrice.

En regardant le plan dans son ensemble, l'établissement de l'architecte ressemble davantage à un vaste jardin qu'à une prison.

Un siècle et demi plus tard, à partir des années 1990, les jardins en prison vont connaître un regain d'intérêt, avec le développement du courant des thérapies basées sur la nature. Lancé par le biologiste et naturaliste américain, Edward O. Wilson dans son ouvrage *Biophilia* (1984), le mouvement des « nature-assisted therapies » (NAT) est fondé sur l'idée que la relation à la nature est une composante fondamentale de la biologie humaine et de son équilibre. Lorsque cette relation est rompue ou altérée, par exemple dans les environnements fortement urbanisés, notre santé psycho-physique en subit des effets négatifs. Restaurer l'interaction de l'homme avec la nature peut, dès lors, engendrer des bénéfices thérapeutiques pour différents types de troubles physiques et psychiques – depuis la réduction du stress jusqu'à l'aide aux patients atteints d'Alzheimer. Sous le vocable de thérapies par la nature, on trouve une grande diversité de traitements et de

À partir des années 1990, les jardins en prison vont connaître un regain d'intérêt, avec le développement du courant des thérapies basées sur la nature.

5 - Théodore Charpentier, *op. cit.*

pratiques, destinés aussi bien à prévenir et à soigner, qu'à créer des conditions favorables à la guérison ou à la réinsertion sociale.

Parmi ces pratiques, les jardins et le jardinage occupent une place importante. La terminologie utilisée pour les désigner est très variée selon les objectifs poursuivis. On parle de « thérapie horticole » ou d'« horticulture thérapeutique » – le choix du terme horticulture plutôt que jardinage mettant l'accent sur l'art et la science des plantes, de leur conservation et reproduction – mais aussi de « jardins thérapeutiques », « jardins de méditation », « jardins de réinsertion », etc. D'une façon générale, tous ces termes désignent des lieux conçus à destination d'un public pour lequel le soin et la culture des plantes, mais aussi parfois le soin des animaux, font partie d'un programme de traitement ou de réadaptation. Cela peut être le cas dans des centres hospitaliers, des maisons de retraite, des SMPR (service médico-psychologique régional), d'autres unités de soins pénitentiaires et, par extension, des prisons. Il importe de préciser que si le lien entre nature et santé peut être appréhendé de façon assez intuitive et empirique, l'évaluation scientifique des bénéfices apportés par les thérapies issues de ce courant en est encore à ses prémices. Plusieurs revues d'évaluation font cependant état de résultats indéniables et prometteurs pour la santé publique⁶.

Concernant plus spécifiquement les jardins dans les prisons, la sensibilité progressive des différents acteurs aux bénéfices des thérapies par la nature vient se greffer sur des préoccupations liées au développement durable. En France, l'Administration pénitentiaire s'engage depuis 2012 en matière de développement durable⁷. Cela se traduit par des mesures favorisant la lutte contre le gaspillage alimentaire, par une sensibilisation des personnels et des personnes détenues aux économies d'énergie

6 - Voir par exemple : Matilda Annerstedt, Peter Währborg, « Nature-assisted therapy: Systematic review of controlled and observational studies », *Scandinavian Journal of Public Health*, 2011; 39: 371-388 ; « A review of nature-based interventions for mental health care », Natural England Commissioned Report NECR204, 09 February 2016 www.gov.uk/natural-england
7 - <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/le-developpement-durable-a-ladministration-penitentiaire-25333.html> et Direction de l'administration pénitentiaire, « Un autre regard sur la prison : le développement durable en détention », mai 2015.

ou au tri des déchets, mais aussi par un nouvel intérêt pour le développement d'espaces verts en détention auxquels les personnes détenues contribuent.

Ces différentes tendances s'articulent autour des cultures pénitentiaires propres à chaque pays et des priorités liées aux situations nationales. Deux cas extrêmes peuvent illustrer notre propos : les États-Unis et la Suède.

Les États-Unis ont la plus importante population carcérale au monde. Plus de 2,2 millions de personnes y sont incarcérées. Le taux de récidive y est extrêmement important : 68 % des anciens prisonniers sont à nouveau arrêtés dans les trois ans suivant leur libération et 77 % dans les cinq ans. Ces statistiques n'ont guère évolué en trente ans. Dans ce contexte, les « *green prison programs* » américains, sans prétendre être la panacée, s'inscrivent dans une volonté de parvenir à abaisser le taux de récidive et à améliorer la réinsertion via un travail sur les fonctions psychosociales de la population incarcérée, et ce pour un coût assez mesuré. Si certains indicateurs sont encourageants, les résultats à long terme de ces programmes restent à évaluer.

À l'inverse, avec 61 prisonniers pour 100 000 habitants, **la Suède** présente l'un des plus bas taux d'incarcération d'Europe⁸. Parallèlement, le pays compte un grand nombre de prisons, rapporté à sa population : 46 établissements pour peine pour 10 millions d'habitants, l'un des taux les plus élevés du monde. Ces prisons sont petites, et accueillent en moyenne une soixantaine de personnes détenues. La Suède garantit aux personnes détenues six à huit heures d'activités encadrées par jour, selon un programme individualisé. Travail, formations qualifiantes, programmes d'intervention spécialisés visant à réduire le risque de récidives, et autres activités socio-éducatives rythment le quotidien des « usagers ». À Kolmarden, une prison ouverte,

En France, l'Administration pénitentiaire s'engage depuis 2012 en matière de développement durable.

Les « *green prison programs* » américains s'inscrivent dans une volonté de parvenir à abaisser le taux de récidive.

8 - Ce développement sur la Suède est issu d'une analyse de l'Observatoire international des prisons, section française. *Le Club Mediapart*, 16 juin 2016.

comme un tiers des établissements suédois, 100 % des personnes détenues occupent un poste de travail qu'elles ont pu choisir. Celles-ci se répartissent entre activités de production et service général : culture et conditionnement de fleurs à destination de la grande distribution, menuiserie pour la production de tables de pique-nique, travaux de maintenance et d'entretien des locaux et des espaces verts extérieurs, service de propreté ou de restauration collective... L'ensemble du système pénitentiaire suédois vise la réhabilitation plutôt que la punition.

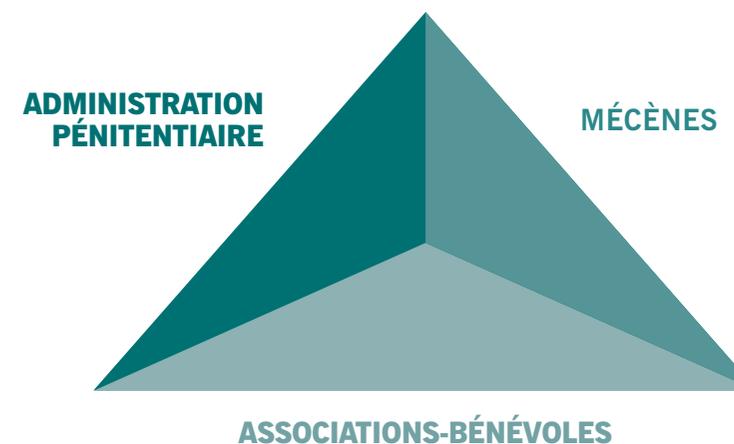
En France, selon notre étude, les jardins en prison sont un phénomène récent, d'une ampleur encore limitée mais en croissance depuis 2010⁹. Leur création a un rôle à jouer au sein d'une réflexion plus large portant sur la place du travail, de la formation et des activités socioculturelles dans les conditions de détention et de réinsertion.

Le présent Livre blanc poursuit donc plusieurs objectifs :

- présenter un état des lieux des jardins en prison existants ou en projet en France, et un panorama des pratiques mises en œuvre pour les créer et les animer, sans dissimuler, le cas échéant, les difficultés rencontrées ;
- prendre la mesure des bénéfices apportés par les jardins en prison pour les parties en présence (administration pénitentiaire, personnels, personnes détenues), en partageant les nombreux verbatims de témoins en situation ;
- identifier les meilleures pratiques et fournir des conseils opérationnels à ceux qui souhaitent développer de telles initiatives, afin d'en faciliter la mise en œuvre ;
- enfin, formuler quelques propositions visant à mobiliser les parties prenantes pour étendre plus largement cette pratique dans les établissements pénitentiaires.

9 - Notons que déjà en 2003, une dynamique d'acteurs s'était mise en place autour du collectif Le Jardin dans tous ses états pour favoriser les partenariats visant à la création de jardins en prisons. Voir *Jardins, jardinage et entretien d'espaces en relation avec le milieu carcéral*, janvier 2003. En téléchargement libre sur jardins-partages.org/telechargezmoi_files/jardincarceral.pdf

La création d'un jardin n'est pas un projet solitaire. Il nécessite la mobilisation et la coordination de plusieurs parties prenantes :



C'est pourquoi, ce Livre blanc s'adresse plus particulièrement :

- à l'Administration pénitentiaire, qui est décisionnaire et seule garante de la réussite à long terme de ces projets. Par Administration pénitentiaire, il faut entendre différentes composantes : les chefs d'établissement dont la mobilisation est première et indispensable à la réussite de ces projets ; les personnels, dont la tâche est ardue mais qui, nous le verrons, sont parfois d'exceptionnels porteurs de ces projets de jardin, et dont l'investissement est nécessaire à la vie quotidienne du jardin ; les agents du SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) qui sont notamment en charge des projets visant la réinsertion des personnes détenues ;
- aux mécènes, dont la contribution financière ou en nature ainsi que les compétences sont indispensables si l'on veut démultiplier les jardins à l'échelle nationale ;
- enfin, à tous les porteurs ou animateurs de projets, qui peuvent être des associations, des bénévoles ou des organismes de formation. Leur investissement est souvent garant de la vie du jardin dans la durée, de son professionnalisme et de sa pérennité.

Nous espérons que la lecture de ce Livre blanc représentera un utile point de départ en vue de créer une dynamique de réflexion et d'action collectives au service du développement des jardins en prison. 🌱

1. LES JARDINS EN PRISON : UN ÉTAT DES LIEUX

L'ÉTUDE menée par l'ANVP et Green Link permet de tracer un état des lieux des jardins en prison, et des pratiques les plus fréquemment rencontrées.

Un nombre encore limité de jardins

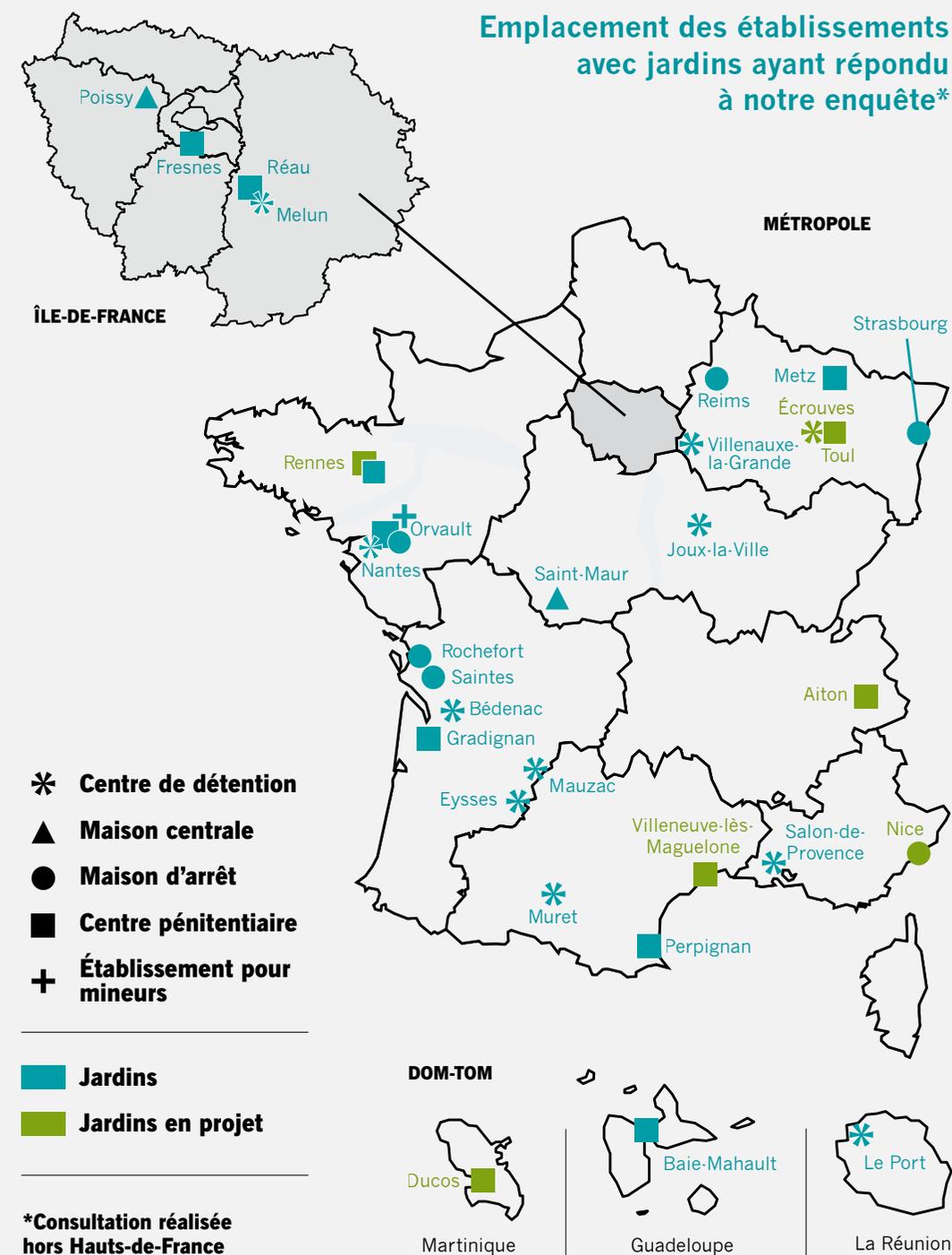
Selon notre étude, une quarantaine d'établissements pénitentiaires sur 188 en France dispose de jardins.

Pour sa part, l'Administration pénitentiaire recense « près de 100 établissements déclarant l'utilisation régulière d'espaces verts (jardins fleuris et arborés, potagers, formations espaces verts,...) et de 50 déclarant la venue ou la présence d'animaux (ruchers, équithérapie, chiens, bassins à poissons et aquariums, lapins, poules,...). »¹⁰

Le différentiel peut provenir du fait que notre étude a porté sur les seuls 117 établissements dans lesquels l'ANVP est présente, et parmi ceux-ci, une quarantaine d'établissements sur 85 répondants ont fait état d'un jardin existant ou en projet. Par la suite, 31 établissements ont répondu à notre questionnaire détaillé. Il convient aussi de rappeler que la région Hauts-de-France n'a pas souhaité participer à cette enquête.

10 - www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/le-developpement-durable-un-engagement-pour-lap-28506.html et Direction de l'administration pénitentiaire, « Un autre regard sur la prison : le développement durable en détention », mai 2015.

► Une quarantaine d'établissements pénitentiaires sur 188 en France dispose de jardins.



Certains établissements pour peine (centres de détention ou maisons centrales) comportaient déjà des espaces verts pouvant être utilisés en exploitation agricole et ont, par prolongement logique, encouragé les personnes détenues à cultiver un jardin dans leur enceinte. Plus récemment, on note une multiplication d'initiatives dans les maisons d'arrêt où se trouvent des personnes prévenues (personnes en attente de jugement) et des condamnés à de courtes peines. On y cultive des fleurs, des légumes ou des plantes aromatiques. Parfois, faute de terrain disponible, on utilise des bacs disposés sur le goudron ou le ciment.

Le nombre total de jardins est en augmentation depuis 2010. Plusieurs nouveaux jardins apparaissent chaque année ; des jardins existants s'étendent. Les engagements pris par l'Administration pénitentiaire en matière de développement durable peuvent en partie expliquer ce nouvel intérêt pour les jardins en prison.

Un phénomène récent

Le phénomène « jardins » dans les prisons est très récent en France. Parmi les 24 jardins d'établissements ayant répondu de façon complète au questionnaire d'enquête, 5 seulement ont vu le jour avant 2010. Le plus ancien, celui d'Eysses (Villeneuve-sur-Lot dans le Lot-et-Garonne), remonte à 1974.

Qui est à l'initiative des jardins ?

Les directions des établissements sont à l'origine des jardins dans 16 cas sur 24. Même lorsqu'elles ne le sont pas, leur adhésion aux projets de jardin est une condition indispensable à leur réussite.

Dans les 8 autres cas, l'initiative en revient à des associations, parmi lesquelles l'ANVP. Les associations apportent un cadre professionnel et des compétences dédiées pour œuvrer au développement du jardin, à l'atteinte des objectifs qui ont soutenu sa création, et à la pérennisation de l'investissement initial consenti.

► Le nombre total de jardins est en augmentation depuis 2010.

► Les directions des établissements sont à l'origine des jardins dans 16 cas sur 24. Dans les 8 autres cas, l'initiative en revient à des associations.

L'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) de l'établissement a été impliquée dans la décision pour 2 des 24 jardins existants, et pour 2 des 7 projets en cours.

Au point de départ, on trouve toujours la volonté d'une personne ou d'une équipe.

Quelles sont les circonstances de création d'un jardin ?

L'étude rend compte d'une grande diversité de circonstances ayant occasionné la création d'un jardin en prison. Les principaux ressorts, qui parfois se conjuguent, en sont :

- la volonté du chef d'établissement ;
- la recherche d'activités pour les personnes détenues : cas du Centre de détention de Mauzac, ou encore à Melun quand le plan « anti-radicalisation » de 2015 a favorisé le développement des activités pour les personnes détenues ;
- l'introduction de préoccupations de développement durable, dont le jardin devient l'une des composantes : cas du quartier femmes de la Maison d'arrêt de Strasbourg.
- une formation, pérennisée par la suite sous la forme d'un atelier régulier : cas de la Maison d'arrêt de Strasbourg pour les femmes détenues, ou d'un marché en partenariat public-privé comportant un volet « formation professionnelle » (Centre pénitentiaire de Réau) ;
- l'existence ou la création d'une infrastructure agricole : implantation d'une vaste ferme photovoltaïque sur l'emprise pénitentiaire (Centre de détention du Port à La Réunion) ;
- la demande des personnes détenues : prolongation, par exemple, d'une activité d'apiculture existante par un potager (Centre de détention de Villenaux-la-Grande) ;
- l'initiative d'un membre du personnel (surveillant, animateur socioculturel, membre du personnel médical) ;
- l'initiative de bénévoles convaincus des bénéfices d'un jardin.

Quelles peuvent être les difficultés rencontrées ?

Dès lors que la direction de l'établissement est à l'initiative du projet ou y adhère clairement, les difficultés restantes évoquées le plus souvent par les répondants, lors de la création du jardin, sont :

- les appréhensions légitimes du personnel d'encadrement et des surveillants. On note que ces inquiétudes tendent souvent à diminuer ou disparaître, une fois le jardin créé ;
- le manque de temps pour encadrer les personnes détenues dans cette activité ;
- les contraintes liées à la sécurité ;
- l'obtention des autorisations administratives ;
- le financement initial ou dans la durée.

Dans tous ces cas, les difficultés ont pu être surmontées par la détermination, la patience, et la pédagogie des porteurs du projet.

Quelles surfaces ? Quelles cultures ?

En règle générale, si des jardins existent dans tous les types d'établissements, les plus vastes appartiennent à des centres de détention ou des maisons centrales dans lesquels les personnes détenues sont condamnées à de longues peines. Ces dernières participent ainsi à plusieurs cycles de cultures et, parfois, s'occupent d'un lopin de terre pendant plusieurs années.

La surface médiane des jardins réalisés en pleine terre est de 150 m².

9 jardins comptent moins de 100 m², 6 jardins entre 100 et 300 m², 4 jardins de 500 à 800 m². Le jardin le plus étendu est celui du centre de détention du Port à La Réunion, comptant 5 520 m².

► **La surface médiane des jardins réalisés en pleine terre est de 150 m².**

Certains jardins sont, en revanche, de très petite taille, et parfois hors-sol, dans des bacs posés sur du ciment. Parmi les 24 jardins étudiés en détail, 3 sont agencés en cultures en pots, hors-sol.

La majorité des jardins est organisée en parties collectives, plutôt qu'en parcelles individuelles. Le choix des cultures est majoritairement opéré par les personnes détenues.

Tous les jardins comportent un potager. Plusieurs produisent aussi des plantes aromatiques et des fleurs. On note également la présence de vergers, de poules et, dans 10 établissements, de ruches d'abeilles.

4 établissements réalisent l'arrosage du jardin à partir d'eau de pluie et disposent d'un composteur.

Combien de personnes détenues travaillent au jardin ?

Même dans les établissements dotés d'un vaste jardin, le nombre de personnes détenues y travaillant reste limité. Il est, par exemple, de 60 personnes à Mauzac (Dordogne), soit 16 % des personnes détenues, ou de 48 au centre de détention du Port à La Réunion, soit 3 % des personnes détenues.

La médiane du nombre de bénéficiaires directs des jardins est de 10 personnes.

L'assiduité des personnes détenues autorisées au jardin est majoritairement bonne ou très bonne.

Existe-t-il une synergie avec d'autres activités ?

Dans seulement 4 des 24 établissements étudiés, l'activité « jardins » est mise en relation avec d'autres ateliers : cuisine, peinture, arts plastiques, formation au traitement de l'image, créations artisanales. Il y a sans doute une réflexion à mener pour créer davantage de synergies entre les activités qui s'y prêtent : le jardin a besoin du concours de maçons, peintres, menuisiers, potiers, ferronniers, cuisiniers, photographes, etc.

► **La majorité des jardins est organisée en parties collectives.**

► **Tous les jardins comportent un potager.**

À la Maison d'arrêt pour femmes de Nantes, c'est l'atelier de menuiserie qui a construit les bacs du jardin. Au Centre de détention, l'atelier poterie y a intégré plusieurs réalisations : une grenouille au bord de la mare, une statue de sainte Claire, patronne du beau temps, des abreuvoirs et nichoirs pour les oiseaux.

Comment s'organise l'accès au jardin ?

L'accès au jardin est libre tous les jours dans 6 établissements (25 %), libre uniquement les jours de semaine dans 3 établissements (12 %), sous surveillance tous les jours dans 4 établissements (16 %) et sous surveillance uniquement les jours de semaine dans 10 établissements (41 %), le solde représentant les non répondants à cette question.

À deux exceptions près (les Maisons d'arrêt de Reims et Rochefort), les établissements dans lesquels les jardins sont en libre accès sont ceux où s'effectuent de longues peines (centres de détention et maisons centrales).

Combien coûte un jardin ?

L'investissement initial varie beaucoup selon la taille et l'ambition du jardin : de 500 € à plus de 10 000 €, avec une médiane à 1 000 €.

La médiane des frais de fonctionnement annuels est de 300 €, sachant que les jardins les plus vastes requièrent un budget annuel (semences, terre, outillage, animation) pouvant aller jusqu'à 10 000 euros.

Seuls 2 établissements déclarent manquer de matériel.

Il ressort de certains échanges l'idée selon laquelle la décision et la mise en œuvre d'un jardin relèvent d'abord de la volonté de la direction d'un établissement, il est donc tout à fait possible de consacrer quelques centaines d'euros à un tel projet, dès lors que cette volonté existe. 🌱

► **Les établissements dans lesquels les jardins sont en libre accès sont ceux où s'effectuent de longues peines.**

► **L'investissement initial varie beaucoup selon la taille et l'ambition du jardin : de 500 € à plus de 10 000 €, avec une médiane à 1 000 €.**

Établissement pour mineurs d'Orvault (Nantes)



2. BÉNÉFICES DIRECTS ET INDIRECTS DES JARDINS EN PRISON : DES TÉMOIGNAGES TRÈS CONVERGENTS

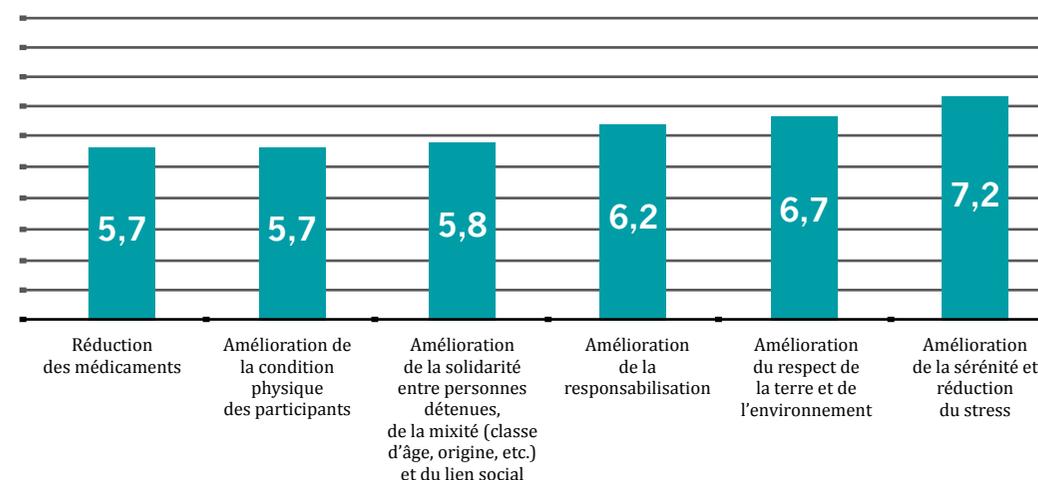
LES RÉPONSES à notre enquête, ainsi que les nombreux témoignages recueillis lors des visites d'établissements, nous permettent de cerner avec plus de précision les bénéfices directs et indirects procurés par les jardins en prison, tels qu'ils sont ressentis et exprimés par les différentes parties prenantes. Nous laissons ici une large place aux verbatim qui sont extrêmement riches et parlants.

Les bénéfices du point de vue des établissements pénitentiaires

Il était proposé aux responsables d'établissements répondants de noter de 1 à 10 les principaux bénéfices des jardins pour la population détenue (graphique n°1).

► **L'activité « jardin » est adaptée à tout type de détenu : homme, femme, jeune, senior, de langue française ou étrangère.**

Graphique n°1. Bénéfices des jardins pour la population détenue, notés par les établissements (de 1 à 10)



Les responsables d'établissement soulignent que l'activité « jardin » :

- est adaptée à tout type de personne détenue : homme, femme, jeune, senior, de langue française ou étrangère, en bonne condition physique ou souffrant d'un handicap, sous réserve dans ce dernier cas de quelques adaptations ;
- représente une occupation peu onéreuse et relativement rapide à mettre en place pour des personnes détenues en marge (isolées, ne travaillant pas en atelier, âgées ou malades) ;
- facilite la relation entre personnes détenues et surveillants ;
- permet d'améliorer le cadre de vie de l'établissement, en permettant à certaines personnes détenues d'entretenir les cours, pelouses, bacs de fleurs en parloirs, aux Unités de Vie Familiale ou dans les bâtiments administratifs. Elle participe donc au bien-être de tous ;
- réduit significativement la prise de médicaments et l'agitation chez les personnes détenues concernées.

CATHERINE BESSAGUET, CHEF D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE DÉTENTION DE BÉDENAC (17)

Entretien avec Danielle André, visiteuse de prison à l'ANVP

Comment est né le projet de jardin ?

Lorsque je suis arrivée au centre de Bédénac en 2011, j'ai eu l'agréable surprise de découvrir un très vaste domaine au cœur de la forêt et une formation horticole. Il y avait donc déjà un « terrain » favorable à un projet de jardin.

À la demande répétée de personnes détenues, et plutôt que de laisser des plantations « sauvages », j'ai autorisé la plantation de fleurs et de légumes devant leurs cellules situées dans des bâtiments de plain-pied. Il faut préciser que ces espaces sont en accès libre durant toute la journée de 7h à 19h30 en raison du régime de détention en « portes ouvertes ». Les plants provenaient pour l'essentiel de la formation horticole.

En 2015, un nouveau premier surveillant, particulièrement intéressé par le sujet et toujours avec une demande forte des personnes détenues, a proposé de créer un jardin d'environ 300 m². Il s'est occupé d'amener de la bonne terre, des outils, des plants... et, avec l'aide de la coordinatrice socioculturelle, du financement et de la gestion budgétaire. Il s'occupait déjà des activités de travail et de formation professionnelle en détention pour les personnes détenues, de sorte que le lien a paru naturel avec cette nouvelle action qui s'inscrivait très bien dans le contexte de notre établissement.

Quel bilan et enseignements en tirez-vous ?

Non seulement l'activité autour du jardin ne crée aucun problème particulier, mais je dirais qu'elle améliore les relations entre les personnes détenues et les surveillants, de même que la solidarité et le partage entre les personnes détenues. Elle fédère autour d'un projet commun et, en cela, on peut dire qu'elle favorise le vivre ensemble.

Ceci dit, il est important de mettre en place des règles et une organisation claire, efficace, rassurante pour répondre aux besoins des utilisateurs et à la nécessité de contrôle et de sécurité (partage des parcelles, sécurisation des outils, créneaux horaires, désignation de référents...). Sous l'impulsion de la coordinatrice socioculturelle, de la formatrice horticole et de l'ANVP, je viens d'ailleurs de diffuser une note de service qui définit, pour 13 parcelles attribuées à 23 personnes détenues, le rôle et le périmètre d'intervention de chacun (personnes détenues référentes et surveillants).

Quelles perspectives pour ce projet ?

J'estime que le jardin doit être considéré comme un projet à part entière et qu'il a toute sa place dans le cadre d'une action socioculturelle, y compris sous l'angle financier. Nous avons besoin de relais, qu'il s'agisse du personnel pénitentiaire de détention ou du SPIP, mais aussi de partenariats avec des personnes ressources, comme vous l'êtes par exemple à travers l'ANVP et je vous remercie pour votre implication à tout point de vue dans ce projet. De par sa dimension collective, son rapport à la nature, le plaisir gustatif... une telle activité ne peut en effet que contribuer à la réinsertion d'une personne détenue. Il en va de même pour le jardin mis en place au bâtiment destiné aux personnes dépendantes en termes de mobilité, et qui accueille également des personnes plus âgées.



Jardin du Centre
de détention de
Bédénac

Un facteur d'amélioration des conditions de détention

62 personnes détenues se sont exprimées au cours d'entretiens dans le cadre de notre enquête. Leurs paroles spontanées donnent la mesure du mieux-être qu'est susceptible d'apporter le jardin dans l'expérience de la détention. Ces personnes ont, le plus souvent, placé la solidarité entre personnes détenues au premier rang des avantages procurés par le jardin : elles ont, par exemple, noté ce critère 9,4/10 à Eysses (Lot-et-Garonne), 8,6 à Strasbourg et 8 à Bédenac (Charente-Maritime).

Mais les bénéfices ressentis portent aussi sur bien d'autres aspects de la vie carcérale, depuis le moral de la personne détenue jusqu'à l'amélioration du cadre de vie. Plus encore, il est intéressant de noter qu'il existe une grande convergence d'appréciations positives sur les jardins entre les personnes détenues, le personnel des établissements et les intervenants extérieurs participant à cette activité.

Sérénité et réduction du stress

« Je viens au jardin pour passer de bons moments et partager des connaissances sur les fleurs et les légumes. Je m'y sens bien. »

Personne détenue, Centre de détention de Nantes

« Cela me permet d'évacuer mon stress et de découvrir énormément de choses, de pouvoir fabriquer des choses pour mes enfants et ma famille. Le jardin me fait du bien et me fait prendre l'air. »

Personne détenue, Maison d'arrêt de Strasbourg

« Le jardin est important pour moi, ça me permet de me changer les idées, ça me fait oublier la prison et me rappelle la maison. »

Personne détenue, Maison d'arrêt de Strasbourg

« Ça fait du bien aux détenus de s'investir dans des activités, ils trouvent ici une certaine sérénité. Ça se passe très bien, il y a de la solidarité. »

Personnel, Centre de détention d'Eysses

► **Les personnes détenues ont placé la solidarité au premier rang des avantages procurés par le jardin.**

« Je viens au jardin pour passer de bons moments et partager des connaissances sur les fleurs et les légumes. Je m'y sens bien. »

Personne détenue,
Centre de détention de
Nantes

Solidarité entre les personnes détenues et avec le personnel

« Il y a un bel esprit d'équipe. Rien à ajouter. »

Personne détenue, Centre de détention Nantes

« L'activité de jardinage m'apparaît clairement faire un lien positif entre les détenus et entre détenus et personnel : partage de connaissances culinaires, de techniques de jardinage, partage sur l'esthétique de lieux partagés, réflexion sur des aménagements qui dépassent le cadre normal du jardinage (couverture des murs, apports extérieurs de matériaux...). »

Animateur jardins, association HORIZON VERT, Centre de détention d'Eysses

« Tous les seniors jardiniers développent un esprit d'entraide et d'échange de bons "tuyaux" sur les techniques, les plants et les graines. L'ambiance au sein du jardin des seniors est conviviale et sympathique. Ils y trouvent en réalité une distraction salubre qui, en même temps, développe leur bon moral par des conversations prolongées dans le cadre d'une activité physique adaptée. Ils sont impatients de se rendre sur les parcelles. »

Responsable du « jardin des seniors », Centre de détention du Port, La Réunion

« Le jardin est une bonne thérapie contre soi-même. »

Personne détenue,
Centre de détention
d'Eysses



Jardin sous panneaux photovoltaïques en concession à Agriterria, Centre de détention Le Port, La Réunion

Amélioration de l'estime de soi

« Plus de confiance, pour nous les détenus. »

Personne détenue, Centre de détention d'Eysses

« Le jardin est une bonne thérapie contre soi-même. »

Personne détenue, Centre de détention d'Eysses

« Je ne savais pas jardiner, mais c'est les anciens qui m'ont appris à connaître les plantes, légumes et autres. Merci pour le 1^{er} prix¹¹ car c'est la première fois que je pratique cette activité et cela m'a beaucoup plu. Merci à tous ceux qui m'ont encadré... »

Personne détenue, Centre de détention de Mauzac

« Quand ils sont au jardin, ils ne sont plus vraiment en prison. Ce lieu développe leur capacité de concentration et d'écoute, il permet de revaloriser les jeunes en perte de confiance. »

Éducateur spécialisé, Établissement pour mineurs de Nantes-Orvault

Réapprentissage des règles via le respect de la nature et de la temporalité

« Le jardin, c'est une activité qui demande de la passion pour la beauté de la nature et de la patience. »

Personne détenue, Maison centrale de Saint-Maur

« Découvrir et faire découvrir, apprécier le temps et donner aux choses de la nature une marque de respect. »

Personne détenue, Centre de détention d'Eysses

« Quand on est en détention, on est morcelé, "en pièces". La pratique du jardinage permet de rassembler ce qui a été bouleversé et de relier le présent avec le vécu précédent. De donner du sens au temps nécessaire pour que la croissance se fasse. En jardinant, le monde végétal s'impose comme un espace "relié" : la nature du sol, les besoins en eau, les saisons, l'influence de la lune, le choix des semences et l'agencement... »

Personne détenue, Centre de détention de Mauzac

« **Quand ils sont au jardin, ils ne sont plus vraiment en prison.** »

Éducateur spécialisé,
Établissement pour mineurs de Nantes-Orvault

« **Quand on est en détention, on est morcelé, "en pièces". La pratique du jardinage permet de rassembler ce qui a été bouleversé et de relier le présent avec le vécu précédent.** »

Personne détenue,
Centre de détention de Mauzac

« En tant qu'animateur du jardin, je fais référence le plus souvent à la cuisine (éveil des sens, souvenirs) et à la vie du sol (compost utilisé, associations d'espèces, connaissances en pédologie). »

Animateur jardins, association HORIZON VERT, Centre de détention d'Eysses

« Le jardin est positif en termes de vivre ensemble et de mutualisation de l'effort et de la patience pour la pousse des plantes. Les personnes détenues sont souvent dans l'instantané et le jardin leur prouve que la patience amène à un résultat. Mais aussi des souvenirs d'enfance avec un grand-père jardinier, des odeurs et des saveurs qui, en détention, sont oubliées. »

Personnel, Maison d'arrêt quartier femmes à Nantes

Amélioration du cadre de vie et du régime alimentaire

« Il m'arrive souvent de cueillir quelques fleurs que je mets dans un petit pot. Cela égaye ma cellule et la remplit d'un doux parfum. »

Personne détenue, Centre de détention d'Eysses

« Il est important pour moi d'offrir, au parloir, des roses odorantes à ma famille. C'est pour ça que je voudrais de beaux rosiers de toutes les couleurs. »

Personne détenue, Maison centrale de Saint-Maur

« Avec le cortège d'angoisse et de tristesse (de la détention), le jardin nous procure l'illusion d'avoir un but et puis nous permet en cas de récolte, d'améliorer considérablement notre diète journalière, ce qui n'est pas un facteur négligeable !!! »

Personne détenue, Maison centrale de Saint-Maur

« Pour moi, le jardin et le jardinage, c'est bien pour passer le temps, pour apprendre et pour être en contact avec la nature. Et si la cueillette est bonne, pouvoir profiter de bonnes salades ! »

Personne détenue, Maison centrale de Saint-Maur

« Les cours de promenade de la maison centrale s'apparentent plus à des squares avec des chemins de balades, des arbres, quelques massifs de fleurs et quelques bancs. Les personnes détenues depuis de nombreuses années se sont appropriées des parcelles qu'elles transforment en potagers et qu'elles entretiennent. Du matériel de jardinage est mis à leur disposition. Ce matériel est inventorié et fait partie des tâches de sécurité, au même titre que les divers contrôles quotidiens en milieu carcéral. Les détenus respectent l'environnement, il n'y a jamais de déchets jetés depuis les cellules. »

Direction, Maison centrale de Saint-Maur

« **Les personnes détenues sont souvent dans l'instantané et le jardin leur prouve que la patience amène à un résultat.** »

Personnel, Maison d'arrêt quartier femmes à Nantes

« **Il est important pour moi d'offrir, au parloir, des roses odorantes à ma famille. C'est pour ça que je voudrais de beaux rosiers de toutes les couleurs.** »

Personne détenue,
Maison centrale de Saint-Maur

11 - Un concours de jardins est organisé chaque année au centre de détention de Mauzac, dans lequel des lopins de terre à cultiver sont attribués à des personnes détenues.

Jardin sous panneaux photovoltaïques en concession à Agriterria, Centre de détention Le Port à La Réunion



Un facteur favorisant la réinsertion

En plus de contribuer au mieux-être, les jardins peuvent favoriser la réinsertion en bout de peine. L'idée selon laquelle l'environnement peut représenter un véritable support pour la réinsertion se développe.

Les espaces verts peuvent ouvrir des possibilités de formation et préparer la personne détenue à faire face à sa sortie. La Ferme de Moyembrie, par exemple, est un lieu de vie et de travail où des personnes apprennent, six mois avant leur sortie, à travailler au maraîchage, à l'élevage ou à l'entretien des bâtiments. Après la sortie, plusieurs associations proposent des chantiers de réinsertion par l'agriculture ou le maraîchage qui forment un sas vers le retour à la vie civile.

La sensibilité d'un établissement pénitentiaire aux formations agricoles ou horticoles dérive souvent du fait qu'il dispose déjà d'installations agricoles sur ses terres (par exemple, à La Réunion, Mauzac ou Bédenac).

Parmi les répondants à notre étude, cinq centres de détention proposent des formations qualifiantes liées aux espaces verts, parfois à l'extérieur de l'établissement pour les personnes détenues autorisées à sortir :

- Ouvrier horticole à Mauzac, Bédenac et Le Port (La Réunion) ;
- Travaux paysagers à Mauzac et Joux-la-Ville ;
- Entretien d'espaces verts au centre de formation pour adultes du lycée agricole de Toulouse-Auzeville de Castanet-Tolosan pour des personnes détenues au Muret ;
- Mécanicien de matériels de parcs et jardins au Port (La Réunion).

La Direction de l'Administration pénitentiaire mentionne également d'autres formations pré-qualifiantes, qualifiantes ou diplômantes en lien avec les espaces verts¹².

12 - <http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/le-developpement-durable-un-engagement-pour-lap-28506.html> et Direction de l'administration pénitentiaire, « Un autre regard sur la prison : le développement durable en détention », mai 2015 : par exemple, à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, Centre de détention d'Uzerche, Centre de détention d'Argentan, Centre pénitentiaire d'Aix-Lyones, Centre de détention d'Oermingen.

► L'idée se développe que l'environnement peut représenter un véritable support pour la réinsertion.

Chacune de ces formations, d'une durée de 6 à 11 mois, est ouverte à une douzaine ou une quinzaine de personnes détenues. Le jardin de la prison devient alors aussi un espace pour les travaux pratiques liés à la formation.

Même hors du contexte d'une formation, les jardins permettent de maintenir vivaces les capacités d'apprentissage des personnes détenues, leur curiosité et leur créativité, et de développer des compétences transférables, à la sortie, dans d'autres activités – de la préparation de commandes à la manutention de machines. Sans compter que le travail au jardin aura contribué à renforcer la confiance en soi de la personne détenue, béquille indispensable au moment de la sortie pour affronter le monde extérieur.

Il est donc essentiel que les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) soient sensibilisés aux bénéfices procurés par les jardins au même titre que par d'autres activités socioculturelles, afin d'en appuyer la création et d'orienter vers eux les personnes détenues.

« Je suis prêt à m'investir pendant mes heures libres pour apprendre, connaître et ensuite, à l'avenir, transmettre mes acquis à ceux qui en auront l'utilité et qui me demanderont conseil. »

Personne détenue, Maison centrale de Saint-Maur

« Je pense que cela m'aidera pour mon futur. »

Personne détenue, Centre de détention d'Eysses

« Le jardin réalisé dans le centre de détention me permet de mettre en pratique les cours d'horticulture que je suis depuis deux ans et d'avancer dans ma réinsertion. »

Personne détenue, Centre de détention de Bédénac

« Pour la première fois, l'activité du jardin m'a permis d'apprendre et de comprendre mieux les façons et les techniques en matière de planter, cueillir, arroser... »

Personne détenue, Centre de détention de Bédénac

« J'estime que le jardin doit être considéré comme un projet à part entière et qu'il a toute sa place dans le cadre d'une action socio-culturelle, y compris sous l'angle financier. Nous avons besoin de relais, qu'il s'agisse du personnel pénitentiaire de détention ou du SPIP, mais aussi de partenariats avec des personnes ressources [...] De par sa dimension collective, son rapport à la nature, le plaisir gustatif... une telle activité ne peut en effet que contribuer à la réinsertion d'une personne détenue. »

Chef d'établissement du Centre de détention de Bédénac 🌿

► Les jardins permettent de maintenir vivaces les capacités d'apprentissage des personnes détenues, leur curiosité et leur créativité, et de développer des compétences transférables, à la sortie, dans d'autres activités.

« Le jardin réalisé dans le centre de détention me permet de mettre en pratique les cours d'horticulture que je suis depuis deux ans et d'avancer dans ma réinsertion. »

**Personne détenue,
Centre de détention de
Bédénac**



3. QUELQUES EXEMPLES INSPIRANTS

Le jardin du Centre de détention de Nantes

Le jardin a été créé dans les années 1990. Depuis 2013, il occupe un nouvel emplacement au centre de la prison.

Ouvert 7 jours sur 7, il s'étend sur 700 m², comprend des espaces partagés et dix parcelles individuelles, en plus d'un poulailler, d'une mare à poissons et de deux serres.

À sa création, le jardin n'a pas suscité l'enthousiasme. L'activité de jardinage était perçue par les personnes détenues comme une occupation de « vieux », d'« efféminé » ou de personne isolée et à problème. Il a fallu du temps pour qu'il soit adopté, car les premières impressions ont souvent la vie dure.

Le cadre du jardin

Le jardin est avant tout un espace de ressourcement personnel, un lieu de tranquillité et de liberté. C'est pourquoi, on n'y impose pas de rythme trop contraignant ou d'objectifs précis.

Sur les parcelles collectives, poussent des fleurs et des fruitiers. Les décisions y sont prises en commun et l'entretien se fait par équipes de deux ou trois. Sur les parcelles personnelles en revanche, chacun fait ce qu'il veut, à condition d'en assurer l'entretien. Une gestion commune est instaurée pour l'entretien des allées et le compost.

La serre est un élément très structurant du jardin. Elle permet la continuité de l'activité pendant l'année entière. C'est à la fois un lieu de travail et de rencontre pour se retrouver et régler les désaccords que l'activité ne manque pas de soulever.

« *Même si ce fut un combat de longue haleine, l'arrivée des poules a fait beaucoup de bien, c'est souvent un sujet de discussion et ils sont tous ravis de retourner en cellule avec les œufs du jardin.* »

Surveillant





Espaces « jardin »
du Centre de
détention de
Nantes

Un espace couvert permet de prendre un café, de discuter et partager des idées.

L'animation du jardin

Proposer un cadre d'activités et des animations au jardin est nécessaire pour deux raisons. Au démarrage, l'arrivée au jardin est souvent un défi pour la personne détenue. Il faut l'aider pour qu'elle se l'approprie et en devienne acteur. Passés les premiers temps, la personne détenue entre dans une routine et une passivité, souvent inhérentes à l'incarcération. Il faut la stimuler et soutenir son intérêt. Dans ce but, voici quelques-unes des propositions qui ont été et continuent d'être expérimentées à Nantes.

- Proposer, sans obligation, des échanges d'expériences, de plants, d'idées, entre différents jardiniers.
- Mettre en place des tutorats entre jardiniers expérimentés et nouveaux venus.
- Proposer des réunions trimestrielles, où chacun peut s'exprimer, donner son point de vue, proposer un changement et en devenir acteur.
- Organiser, une ou deux fois par an, des ateliers de formation sur des thèmes proposés en amont aux personnes détenues.
- Intégrer des animaux qui apportent de la vie au jardin, un contact et une responsabilité importante.
- Organiser des rencontres avec des personnes extérieures en lien avec l'activité (jardiniers professionnels, dessinateur du festival du « jardin engagé », journaliste écrivant sur la nature, paysagiste, etc.).
- Mettre en place un projet annuel de vente de plants, géré de A à Z par les personnes détenues : des plants sont confectionnés pendant l'hiver et vendus au printemps dans la cour du Centre, en présence du personnel et des associations autorisées.
- Monter un partenariat avec Nantes Action Périscolaire et Sequoia (Pôle Sciences et Environnement de la Ville), afin d'acheter des plants en commun pour les ateliers jardinage de 35 écoles de la ville.
- Nouer des liens avec les jardins des autres prisons de Nantes pour échanger des graines, des plants et augmenter les visites de bénévoles.

Une personne détenue a décidé de creuser une partie de sa parcelle pour installer un point d'eau avec quelques poissons. L'installation d'un banc plus tard, Elle vient passer des heures au jardin pour regarder ses poissons...

La Maison d'arrêt des femmes à Saintes

La cour de promenade du quartier femmes de Saintes était un espace gris et inhospitalier de moins de 200 m². Grâce à la volonté d'une personne détenue et l'aide d'une surveillante, les bandes de terre ont été nettoyées et quelques plants ajoutés.

Un projet de jardin a ensuite été lancé en 2016 par l'assistante socioculturelle du Centre de Bédenac qui a convaincu la direction de l'établissement du besoin de continuer à aménager cet espace.

Grâce à un financement de l'ANVP, et malgré la réticence de certains personnels, des améliorations ont été entreprises : acquisition d'un salon de jardin, installation de balconnières sur les grilles des fenêtres de cellules, plantation de fleurs, herbes aromatiques et plants de tomates en saison. Du terreau et quelques outils ont été achetés.

La cour de promenade est ainsi devenue un lieu humanisé et convivial où les personnes détenues ont plaisir à se retrouver.

Le quartier femmes ne disposant que d'une très petite salle d'activités, certains ateliers ont pu se dérouler dans ce jardin à la belle saison (relaxation posturale, arts plastiques).

Un projet de fresque murale a été validé pour décorer une partie des murs de cet espace et d'autres plantations sont programmées.

Le bénéfice de ce jardin ? Responsabilisation des personnes par l'implication dans cette activité ; appropriation d'un espace serein qui, pour quelques instants, permet d'oublier la réalité de l'incarcération, et bien sûr, le plaisir de manger des tomates fraîches en saison et agrémenter les plats d'herbes aromatiques.



Cour du quartier femmes à Saintes

Le jardin du quartier femmes à la Maison d'arrêt de Strasbourg

Le jardin du quartier femmes à la Maison d'arrêt de Strasbourg a été créé en 2015. Il s'agissait de l'un des axes de la politique de développement durable de l'établissement, à la fois dans le cadre de la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » de l'Eurométropole de Strasbourg et des engagements de développement durable de l'Administration pénitentiaire. La Maison d'arrêt de Strasbourg a été d'ailleurs récompensée pour ses initiatives en matière de développement durable, en particulier en matière de réduction des gaspillages alimentaires et de tri des déchets.

Le jardin se trouve dans la cour où ont lieu les promenades, sous les fenêtres des cellules des femmes. Tout le monde peut donc en profiter. L'atelier jardin est ouvert à toutes sans inscription préalable (groupe de 10 maximum), ni obligation d'assiduité. La cueillette est interdite hors temps de l'atelier ; elle est partagée entre les personnes détenues. Au cours des ateliers, notamment en hiver, sont proposées d'autres activités ayant un rapport avec le jardin et la nature : *land art*, peinture, cosmétiques bio, tisanes, etc.

Après une brève période de méfiance, les surveillantes ont bien accepté cet atelier jardin. Il n'y a aucun problème à signaler concernant les outils, qui sont comptés avant et après l'atelier. Quant aux personnes détenues, elles apprécient beaucoup ce jardin partagé qui a un succès constant. Elles s'occupent d'ailleurs aussi de l'entretien d'un autre jardin situé dans la partie administrative de l'établissement.

Le jardin est toutefois très petit et doit faire face à certaines contraintes imposées par la direction, notamment l'interdiction de planter sous les fenêtres des personnes détenues.

L'animation avait été initialement confiée à l'association La Montagne verte qui déléguait au jardin une salariée, un jour par semaine. Suite à une baisse du financement, ce temps a été porté à une demi-journée par semaine. Aujourd'hui, deux bénévoles volontaires de l'ANVP assurent un encadrement deux après-midi par semaine pour que cette activité puisse être pérennisée.

► L'atelier jardin est ouvert à toutes sans inscription préalable ni obligation d'assiduité.



Cour du quartier femmes de la Maison d'arrêt de Strasbourg

À l'étranger

Les expériences menées à l'étranger en matière de jardins en prison peuvent également représenter une source d'inspiration.

Aux États-Unis

Depuis les années 1990, différentes initiatives se sont développées aux États-Unis, appelées « *green prison programs* ». Ces programmes « verts » ont pour principale vocation de proposer aux personnes détenues une activité alternative à vertu thérapeutique basée sur le contact avec la nature.

Aux États-Unis, plus de la moitié des personnes détenues sont diagnostiquées comme ayant un trouble mental ; le taux de récidive y reste constant et très élevé depuis les années 1970 et le budget consacré aux prisons et probation a quadruplé en vingt ans. Dès lors, on comprend que ces *green* programmes, finalement peu coûteux et assez simples à mettre en place, soient perçus comme une voie prometteuse à explorer.

Les supports d'activités proposés sont variés, allant du jardinage à l'aménagement paysager, à l'intérieur ou à l'extérieur des murs. Les personnes détenues y apprennent le respect de la nature et de l'environnement mais aussi les soins à donner aux plantes et aux animaux.

Bien que les programmes soient différents d'une prison à l'autre, la plupart associe une activité pratique de jardinage à de la formation professionnelle. Ces ateliers verts sont aussi un lieu d'apprentissage de compétences sociales, facilitant la réinsertion à la sortie de prison. Les activités se faisant en groupe, elles favorisent les échanges et coopérations entre des publics hétérogènes.

Les exemples américains les plus connus sont :

- le « *Greenhouse Program* » de Riker's Island (New York), prison connue pour être l'une des plus grandes et violentes des États-Unis : une expérience de jardin y est en place depuis les années 1990, en partenariat avec la Horticultural Society of New York ;
- le « *Insight Garden Program* » (IGP) de la prison de San Quentin en Californie ;
- le « *Garden Project* » à San Francisco ;

► **Les *green* programmes, peu coûteux et assez simples à mettre en place, sont perçus comme une voie prometteuse à explorer.**

- le « *Ohio Green Prison Project* » ;
- le « *Sustainability in Prisons* », programme mené dans les prisons de l'État de Washington et orienté vers le développement durable.

Que ce soit à Riker's Island ou à San Quentin, il est rapporté que le taux de récidive est moindre chez les participants aux programmes de jardinage. Même si les études relatives aux effets à long terme de ces programmes doivent être amplifiées et prolongées, il n'en demeure pas moins que les bénéfices à court terme sont prometteurs.

En Angleterre

On connaît la passion des Anglais pour le jardinage et les concours horticoles. Il n'est donc guère étonnant que les jardins en prison soient très développés en Grande-Bretagne. L'expérience a commencé il y a de nombreuses années, et les prisons anglaises ont même leur concours annuel : le « *Windlesham Trophy* », une récompense convoitée aussi bien par les personnes détenues que par les établissements et leurs équipes.

Organisé par la *Royal Horticultural Society*, le concours récompense depuis 1983 le plus beau jardin en prison. Il a été imaginé par Lord Windlesham pour encourager les personnes détenues à développer des aptitudes telles que le sens de l'effort et l'excellence.

Les bienfaits remontés par les établissements sont nombreux puisqu'en embellissant l'environnement des personnes détenues, les jardins ainsi créés contribuent à réduire la violence et améliorer la santé mentale de chacun. Ils permettent l'acquisition de connaissances en horticulture, favorisant ainsi la réinsertion professionnelle des personnes détenues.

Les jardins en prison ont même leur film fétiche, la comédie *Greenfingers*, sortie en 2000, avec Clive Owen et Helen Mirren, inspirée de l'histoire vraie des prisonniers de HMP Leyhill, un établissement semi-ouvert dans le Gloucestershire, qui reçurent un prix au Hampton Court Palace Flower Show. 🌿

► **Organisé par la *Royal Horticultural Society*, le concours récompense depuis 1983 le plus beau jardin en prison.**

4. COMMENT RÉUSSIR UN JARDIN EN PRISON ?

LE SUCCÈS

d'un jardin en prison dépend de la cohérence et de la robustesse du projet de départ et de son lancement. C'est pourquoi, nous proposons ici une liste de conseils opérationnels issus de notre enquête, de notre expérience et des entretiens menés. Ils sont destinés à quiconque veut se lancer dans un tel projet et représentent quelques points de repère utiles.

Pour créer un jardin en prison, l'important est souvent d'enclencher un mouvement. Si des terrains ne sont pas immédiatement disponibles et utilisables, il est possible de commencer petit, par exemple par des cultures en pots.

Se poser les bonnes questions dès le départ

Définir les bénéficiaires et les objectifs du jardin

- Le travail au jardin sera-t-il proposé à toutes les personnes détenues ? Si non, quels seront les critères de sélection ?
- Le jardin sera-t-il destiné à une population spécifique ? Par exemple, les plus jeunes, les seniors, des porteurs de handicap ou des personnes à mobilité réduite ? Les prévenus ou les condamnés ?
- Si une population spécifique est désignée, quels sont les objectifs particuliers assignés au jardin (thérapeutiques, de réinsertion...) ?

S'assurer des conditions matérielles préalables à la création

- Quel est le terrain disponible (ou l'emplacement pour les pots) ? Quel est le niveau d'ensoleillement, la nature de la terre, etc. ?
- Si nécessaire, comment organiser l'entrée d'engins pour préparer la terre ?
- Aura-t-on besoin de terreau ? De quel type ? En quelle quantité ?
- Comment se fera l'accès à l'eau (eau de ville, eau de pluie collectée) ? Comment régulera-t-on son utilisation ?
- Quelles cultures veut-on réaliser (potager, plantes aromatiques, fleurs...) ? Quelles sont les cultures typiques de la région ?
- De quels outils aura-t-on besoin ?
- Existe-t-il un local accessible et sécurisé pour entreposer l'outillage (placard, cabanon, etc.) ?
- Disposera-t-on d'un composteur ? Comment sera-t-il alimenté ?
- Peut-on disposer d'une serre pour réaliser les plants ?
- De quelles graines a-t-on besoin ? Combien ? Quand les planter ? Comment les conserver d'une année sur l'autre ? Comment s'assurer d'une gestion mesurée des produits/graines/plants apportés ?

Réfléchir à l'implication de toutes les parties prenantes

- Le chef d'établissement est-il convaincu du projet ?
- L'encadrement de l'établissement et les surveillants sont-ils associés à la définition du projet ?
- Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ont-ils été sensibilisés à cette nouvelle activité ?
- Quelles sont les personnes destinées à encadrer et animer l'activité « jardins » : les surveillants ? le personnel médical ? une association ? des bénévoles ? Les futurs encadrants disposent-ils de la formation ou de l'expérience nécessaire ? Un temps suffisant pourra-t-il être consacré à cette activité ?
- Comment inciter les personnes détenues à s'approprier cette activité ? Les parcelles seront-elles collectives et/ou attribuées à

À la maison d'arrêt pour femmes de Nantes, le jardin est sur une cour de promenade. Elles peuvent donc en profiter tous les jours et en faire profiter les autres détenues. En revanche, de ce fait, la sécurité y est plus sévère (par exemple, pas de tuteurs de tomates, choix précis de plantes).

des personnes détenues individuellement ? Comment travailler à une cohésion de groupe, tout en permettant à chacun d'avoir un espace de liberté ?

- Comment responsabiliser les personnes détenues sur le budget du jardin et les impliquer sur la juste utilisation des produits (graines, plants, eau) dans une perspective de développement durable ?
- Comment s'organiser pour que le maximum de personnes détenues bénéficie du jardin ? Faut-il associer un bon jardinier et une personne détenue peu ou pas formée (tutorat, coopération) ? Peut-on y associer d'autres personnes détenues qui nettoieront les allées ou géreront le café des pauses ? Des personnes détenues travaillant dans d'autres ateliers (peinture, menuiserie, etc.) pourront-elles être associées à certains projets d'aménagement du jardin ? Le jardin sera-t-il visible des cellules, des couloirs ou des lieux de formation, ce qui permettrait à un maximum de personnes d'en profiter, même indirectement ?

Définir d'emblée le règlement du jardin

- Sera-t-il placé dans une partie commune de la prison ? Des parcelles individuelles seront-elles attribuées ?
- Sera-t-il accessible en permanence, ou seulement à certains jours et heures ? Sera-t-il accessible le week-end ?
- L'accès sera-t-il soumis à surveillance ?
- Qui sera chargé du contrôle de l'outillage ?
- Qui décidera des plantations à réaliser ?
- Quelle sera la procédure pour l'achat des intrants (terre, graines, engrais...) ?
- Les personnes détenues pourront-elles acheter des graines en cantine ?

Définir comment sera valorisée la production

- Les personnes détenues travaillant au jardin bénéficieront-elles des produits de leur travail ? Personnellement ? Collectivement ?
- Les fruits ou légumes produits pourront-ils entrer dans la composition des repas de l'ensemble des personnes détenues ?

Les Établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) n'autorisent pas l'utilisation des produits du jardin pour la préparation des repas. Le choix des plantes et arbres qui seront implantés dans un jardin d'EPM doit prendre en compte cette donnée. Pour contourner cet obstacle, tout en donnant de la motivation aux jeunes, l'EPM d'Orvault (Nantes) étudie la mise en place de paniers de légumes issus du jardin qui seraient proposés aux personnes démunies de la commune.

- La production sera-t-elle vendue à l'extérieur ? Si oui, par qui ? Qui bénéficiera du produit de la vente : l'établissement lui-même, l'association socioculturelle, le jardin lui-même par les investissements qui pourront ainsi y être effectués ?

Réunir un financement suffisant

Il convient de garder à l'esprit qu'un petit jardin peut être lancé, dès lors que l'accès à l'eau est garanti et que l'on dispose de quelques graines et outils.

Toutefois, il importe, une fois le projet défini, d'établir le budget de création et de fonctionnement du jardin et de réunir le financement correspondant :

- auprès de l'administration pénitentiaire elle-même, sur ses ressources ordinaires ou dans le cadre de projets spécifiques auxquels le jardin peut contribuer, comme par exemple dans le cas du Centre de détention de Melun qui a pu bénéficier de fonds pour financer de nouvelles activités dans le cadre des mesures d'accompagnement au plan anti-terroriste de 2015 ;
- par l'autofinancement apporté par les personnes détenues : ce fut le cas pour la Maison centrale de Saint-Maur ;
- auprès de collectivités territoriales sur lesquelles, ou au voisinage desquelles sont implantés les établissements. Rappelons que le financement de la formation professionnelle a été dévolu aux Régions depuis la loi du 5 mars 2014 ;
- auprès de financeurs privés intéressés par la problématique « jardins » : fondations familiales, fondations d'entreprises, jardineries, entreprises du paysage et d'aménagement d'espaces verts, fabricants d'outillage, etc.

Il est utile de s'interroger sur qui financera quoi et de bien distinguer les frais de création du jardin des frais de fonctionnement. On peut, par exemple, imaginer que l'Administration pénitentiaire finance les investissements de structure du jardin (clôtures, serre éventuelle, outils, bac à compost, etc.), tandis que des partenaires extérieurs apporteront leur concours financier pour les « intrants » (graines, terreau), ainsi que pour les animations/rencontres proposées dans le cadre du fonctionnement.

Prévoir dès le départ les conditions de pérennité du jardin

- Le jardin est-il confié à des personnes individuellement, ou à des structures capables de prendre le relais en cas d'indisponibilité temporaire ou définitive des personnes en charge ?
- Le jardin est-il articulé à d'autres actions au sein de l'établissement : formation qualifiante ? parcours thérapeutique ? autres activités culturelles ?
- Quelles sont les pistes de développement pour l'avenir du jardin ? Extension de la surface, création de serres, verger, ruches... ? Formations qualifiantes ?
- Quels sont les partenariats ou les animations à mettre en place pour que les personnes détenues ne s'installent pas dans la routine ?

Éviter les erreurs les plus communes

L'expérience montre qu'il existe des erreurs fréquentes pouvant conduire un projet de jardin à l'échec.

- Sous-estimer l'importance d'une adhésion claire du chef d'établissement, de ses cadres et des surveillants.
- Manquer de persévérance dès l'apparition des premières difficultés.
- Manquer de patience. Le temps de la vie pénitentiaire est différent de celui du dehors.
- Concevoir et réaliser le projet en solo, sans rechercher les synergies avec les autres acteurs et secteurs de la vie carcérale : formation, santé, activités.
- Se précipiter sur la réalisation avant d'avoir conçu le plan d'ensemble.
- Supposer comme acquis l'intérêt et la motivation des personnes détenues.
- Être trop exigeant ou trop ambitieux sur les objectifs à atteindre.

« *Ce que je dirais à un surveillant qui veut se lancer dans un tel projet... Même si les barrières seront nombreuses et qu'il sera parfois critiqué, il ne faut pas lâcher, ça vaut vraiment le coup ! Pour que la mayonnaise puisse prendre, il faut une grande ouverture d'esprit, penser à gérer le jardin sans "œillères pénitentiaires". Si un souci survient, tout faire pour le régler avec la plus grande diplomatie possible.* »

Surveillant, Centre de détention de Nantes

12 IDÉES-CLÉS À RETENIR

- S'assurer de l'accord et de la volonté de la direction de l'établissement.
- Travailler en partenariat à l'intérieur (surveillants, SPIP, SMPR, unités sanitaires en milieu pénitentiaire...) comme à l'extérieur (associations, bénévoles).
- Respecter le jardin comme espace de liberté pour les personnes détenues.
- Proposer des parcelles individuelles et collectives pour une bonne cohésion du groupe.
- Ne pas dépasser 10 à 15 personnes détenues (sauf contexte particulier).
- Envisager l'intégration d'animaux, toujours bénéfique (poissons, poules, abeilles).
- Proposer une révision régulière de l'activité avec les différents acteurs.
- Envisager des partenariats avec les autres activités de l'établissement.
- Définir le règlement intérieur du jardin.
- Rechercher un financement suffisant, impliquant l'Administration pénitentiaire et pas seulement des financements extérieurs.
- Valider les conditions matérielles : terrain, accès à l'eau, accès au terrain, outillage, graines...
- Définir comment la production du jardin sera valorisée. 🌱

7 PROPOSITIONS POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES JARDINS EN PRISON

Proposition n°1

Faire connaître aux responsables de l'Administration Pénitentiaire, administration centrale et services déconcentrés, les bienfaits de la pratique des jardins en prison, en vue d'en favoriser la promotion et le développement, tant dans les établissements existants que dans ceux qui seront construits demain.

On ne compte en France qu'une quarantaine d'établissements pénitentiaires bénéficiant de la présence d'un jardin, sur les 200 environ présents sur le territoire. Il paraît aujourd'hui nécessaire de faire le bilan de ces jardins existants, et d'en décrire et mesurer les bienfaits pour l'ensemble des parties prenantes (surveillants, personnes détenues, vie commune...)

Proposition n°2

Établir un référentiel exhaustif des bonnes pratiques (procédures, choix des végétaux, règlement intérieur...), favorisant une mise en œuvre sécurisée et réussie du jardin. La création d'un label pourrait être envisagée.

Même si les contextes diffèrent d'un établissement à l'autre (topographie des lieux, surfaces disponibles, etc.), il semble utile de réunir dans un recueil unique les conditions de succès de ces projets. Les nouveaux porteurs de projets pourront ainsi bénéficier de ces acquis et maximiser les chances de réussite.

Proposition n°3

Dresser une cartographie des porteurs de projets internes et externes (visiteurs bénévoles, associations...), en portant une attention particulière aux associations disposant déjà d'une expérience de travail en matière d'insertion par l'environnement. Mettre au point un guide d'essaimage des expériences réussies, afin de favoriser leur duplication et leur portage par de nouveaux acteurs à proximité des établissements.

Les initiatives de jardins ont des origines et des profils très différents les uns des autres : visiteur bénévole, association locale de réinsertion par le jardinage, etc. De nombreuses réussites existent, mais restent isolées et mal connues. Ces conditions de réussite doivent être connues et partagées, afin de favoriser localement l'émergence de nouveaux porteurs de projets.

Proposition n°4

Mobiliser les acteurs privés susceptibles de contribuer au développement des jardins en prison par leurs dons, en argent et en nature, et leurs compétences : entreprises et associations du secteur du jardinage et de l'entretien d'espaces verts, fondations familiales et d'entreprises actives dans l'univers de la détention ou de la réinsertion sociale et professionnelle.

Le budget de création d'un jardin en prison représente un assez faible montant, de l'ordre de quelques milliers d'euros. Les bénéfices engendrés par ces jardins devraient mobiliser tous les acteurs privés concernés par la réinsertion des personnes détenues, ou par l'univers du jardin et du maraîchage.

Proposition n°5

Promouvoir la création de nouveaux jardins par la mise en place d'un dispositif pérenne d'appel à projets, associant l'Administration Pénitentiaire et les parties prenantes au financement, afin de permettre aux porteurs de projet de bénéficier d'un soutien financier après acceptation de leur candidature.

En se projetant à moyen terme, il semble souhaitable que soit constituée une instance ayant pour vocation de lancer des appels à projet pour les nouveaux jardins, d'élire le meilleur projet en utilisant les critères de réussite précédemment décrits et de mettre un financement à la disposition du porteur de projet. Ce dispositif réunirait l'Administration pénitentiaire et les parties prenantes de ce Livre blanc.

Proposition n°6

Intégrer le « recours » au jardin comme l'un des outils de réinsertion mis à la disposition des SPIP, que ce soit en proposant une formation qualifiante, une expérience significative pour une future recherche d'emploi ou simplement un trait d'union vers une association de réinsertion par le maraîchage ou l'entretien d'espaces verts en fin de peine.

La mobilisation des SPIP sur les projets de jardin en prison reste à conduire et mettre en œuvre ; il est essentiel de valoriser auprès d'eux les bienfaits de ces jardins, dans la perspective de sortie des personnes détenues ; à cet égard, la mobilisation d'associations de réinsertion par le jardinage paraît essentielle, à la fois comme porteurs de projet dans l'établissement et comme structures d'accueil en fin de peine.

Proposition n°7

Intégrer jardins et espaces verts dans la conception de l'architecture ou de la réhabilitation des prisons.

À l'heure où s'élabore un important plan de construction de prisons, ainsi que des quartiers de préparation à la sortie de prisons, au cours des dix prochaines années, il semble important d'intégrer dans les cahiers des charges de construction, à côté de la sécurité, la constitution d'espaces verts et de terres de jardinage, et de sensibiliser architectes et aménageurs à cet effet. Sans oublier de réfléchir aux mesures alternatives à la détention, en particulier le placement dans des structures d'accueil et d'accompagnement orientées vers le travail agricole, l'entretien de l'environnement ou l'aménagement d'espaces verts. 🌿

CONTACTS

Pour Green Link (www.green-link.org) :
desjardinspourlesprisons@green-link.org

Pour l'ANVP (www.anvp.org) :
projet.jardins@anvp.org

CRÉDITS

p. 09 : ©Claire Abdelrazek
p. 23 : ©Pascal Courjault, surveillant à l'EPM de Nantes
p. 27 : ©Caroline Palmer
p. 29 : ©AGRITERRA
p. 32 : ©AGRITERRA
p. 35 : ©Agents responsables du canal vidéo de la Maison Centrale de Saint Maur
p. 37 : ©Claire Abdelrazek
p. 38 : ©Claire Abdelrazek
p. 41 : ©Caroline Palmer
p. 42 : ©Eve Kayser, Association Les Jardins de la Montagne Verte

Conception et réalisation : Cahier&Co (www.cahierandco.com)
Direction artistique et mise en page : Laëtitia Lafond

©ANVP/Green Link, 2018
Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés
pour tous les pays.

DES JARDINS POUR LES PRISONS

CE LIVRE BLANC propose un état des lieux de la création et mise en œuvre de jardins dans les prisons françaises en métropole et outre-mer depuis vingt ans.

Il a pour ambition d'en montrer les bienfaits, tant pour les personnes détenues que pour le personnel pénitentiaire, et de faciliter le développement de ces initiatives à travers des recommandations concrètes et l'identification des conditions de réussite d'un projet de jardin en prison.

L'ANVP et Green Link qui sont à l'origine de cette démarche sont convaincus que l'implantation d'un jardin dans le milieu carcéral, même à une échelle modeste, contribue de manière très positive à l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'établissement et des conditions de détention pour les personnes détenues qui en bénéficient, ainsi qu'aux perspectives qui leur sont offertes en vue de leur libération. 🌱



www.anvp.org

GREEN LINK
FONDS DE DOTATION

www.green-link.org